



Feuille d'information

# E-Government Suisse

Cyberadministration pour la population, les milieux économiques et les autorités.

Dans le cadre de l'organisation E-Government Suisse, la Confédération, les cantons et les communes s'emploient à développer l'offre des prestations électroniques des autorités. A cet égard, l'organisation pilote, planifie et coordonne les activités communes aux trois niveaux institutionnels.

## Les documents de base

La Confédération, les cantons et les communes encouragent le développement de la cyberadministration en Suisse depuis 2008 sur la base d'une convention-cadre de droit public. La mise en oeuvre de la stratégie suisse de cyberadministration 2016-2019 leur permet de poursuivre des objectifs communs, qui sont réalisés dans le cadre d'un plan stratégique. Ce dernier comprend entre autres des innovations ainsi que des projets et des prestations stratégiques.

## Élaboration de la stratégie 2020-2023

Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a chargé sa direction opérationnelle de renouveler la stratégie actuelle en collaboration avec des spécialistes de la Confédération, des cantons et des communes.

En se fondant sur les «Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique» adoptées en automne 2018, la direction opérationnelle a élaboré des bases pour la nouvelle stratégie. Celles-ci ont été approuvées en novembre 2018 par le Conseil fédéral, qui promeut ainsi l'idée directrice «Priorité au numérique» (digital first), sept principes directeurs et les quatre champs d'action suivants: interaction et participation, services de base et infrastructure, organisation et bases légales, confiance et connaissance.

Le projet de la stratégie de cyberadministration 2020-2023 sera soumis pour consultation à la Confédération, aux cantons et aux communes en été 2019. Ladite stratégie devrait être adoptée d'ici à la fin de 2019.

## Projets stratégiques

Les projets sont réputés stratégiques principalement lorsqu'ils sont d'importance nationale et doivent être fortement coordonnés.

- **Guichet unique pour les entreprises** : mise en place d'un guichet unique qui permettra aux entreprises d'effectuer leurs démarches avec les autorités suisses de manière entièrement électronique.
- **eID Suisse** : création des conditions nécessaires à la mise en place d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger.
- **Fédération suisse d'identités** : mise en place d'une fédération suisse d'identités grâce à laquelle les utilisateurs pourront accéder à divers services en ligne à l'aide des mêmes procédures d'enregistrement.
- **Validation de signature** : diffusion nationale du système de validation de la signature.
- **eOperations Suisse** : mise en place d'une organisation de développement et d'exploitation de solutions de cyberadministration communes.
- **eDéménagementCH** : diffusion de l'annonce de déménagement par voie électronique dans toute la Suisse
- **Vote électronique** : coordination de la mise en place du vote électronique dans toute la Suisse.
- **eTVA** : développement de la procédure de transmission électronique des décomptes de la TVA à l'échelle de la Suisse.
- **Service national des adresses** : Création d'un service d'adresses commun pour la Confédération, les cantons et les communes.
- **Recherche d'immeubles sur tout le territoire** : au moyen d'un identifiant personnel dans le registre foncier.

## Prestation stratégiques

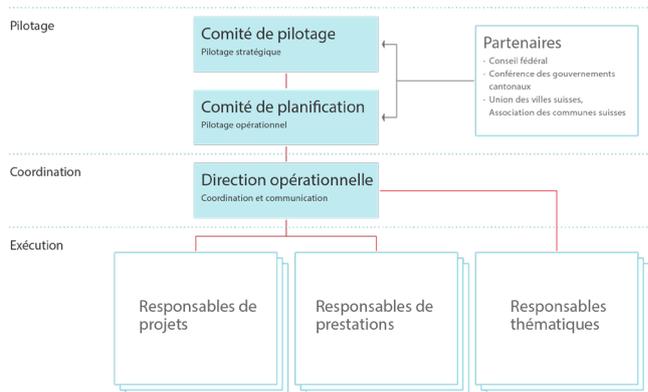
Les prestations sont réputées stratégiques lorsqu'elles correspondent à des tâches durables d'importance nationale et visent notamment l'extension des prestations électroniques de la Confédération, des cantons et des communes.

- **Accès de la population aux prestations numérique**: exploitation et développement du portail ch.ch.
- **Normalisation** : élaboration et suivi des normes pertinentes pour les projets du plan stratégique.
- **Coordination technique entre les collectivités publiques** : encouragement à la participation des autorités cantonales et communales au plan stratégique de la cyberadministration suisse.
- **Coordination pour les questions juridiques** : Favoriser la détection des obstacles juridiques et d'éventuels besoins législatifs ainsi que faciliter le transfert de connaissances entre les administrations en matière de questions juridiques.

## Organisation

Le comité de pilotage est l'organe chargé de la mise en oeuvre de la stratégie de cyberadministration. Il compte des représentants politiques de tous les niveaux institutionnels, et sa présidence est assurée par le président de la Confédération Ueli Maurer. Le comité de planification, chargé du pilotage opérationnel, est composé de spécialistes de la cyberadministration issus de tous les échelons de l'Etat. La direction opérationnelle coordonne la mise en oeuvre de la stratégie suisse de cyberadministration sur mandat des comités de pilotage et de planification.

Les activités des organisations responsables de projets et de prestations s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre du plan stratégique. Les responsables thématiques de la cyberadministration sont des organisations qui promeuvent la cyberadministration en Suisse en gérant des projets qui ne figurent pas dans le plan stratégique.



## Contact

Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse  
Schwarztorstrasse 59 | 3003 Berne  
+41 58 464 79 21  
info@egovernment.ch | www.egovernment.ch